

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-23
Séance du 21 Mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
 Présents : 14
 Procurations : 1

Excusés : 0

Date

convocation :
 13/03/2023

Date affichage :
 13/03/2023

Le vingt et un Mars 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, BARBE Guilaine, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude

Procurations : Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur SAINT LANNES Claude a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du plan de financement des travaux d'isolation par l'extérieur et changement de la chaudière

Madame le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2022 concernant la demande de subventions ainsi que le plan de financement pour les travaux d'isolation et changement de chaudière de l'école élémentaire. Madame le Maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles aux fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) à hauteur de 40 %.

Elle propose donc à l'assemblée de privilégier la demande de fonds vert à la DETR (subventionné à hauteur de 30 %) et propose à l'assemblée de valider le nouveau plan de financement sur la base des prévisions chiffrées de 2022.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
	Montant en € H.T			Montant en € H.T
Etude DPE	1 610,00			
Isolation extérieure	59 849,50	Fonds vert	40 %	51 746,61
Isolation intérieure (Inclus plomberie, électricité peinture intérieure)	21 057,50	Région	30 %	38 809,96
Renouvellement Chaudière	46 849,52	Conseil Départemental	10 %	12 936,65
		Autofinancement	20 %	25 873,30
TOTAL H.T	129 366,52		100 %	129 366,52

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert,**
- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de la Région Occitanie,**
- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,**
- **Autorise Madame le Maire à ouvrir les crédits budgétaires au budget primitif 2023.**

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

